

Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 20G/04 (corr. M. A. Duchâtel)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1793/s.357
Annexe : /

Madame,

Objet : BRUXELLES. Place du Grand sablon, 47. Transformation de la devanture commerciale.

En réponse à votre lettre du 13 octobre 2004, en référence, reçue le 19 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 novembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Transformation de la devanture commerciale

L'intervention consiste à remplacer l'actuelle porte d'entrée du commerce, moderne mais de composition 'classique' avec panneautages, par une porte en verre de type contemporain et standard; l'actuelle porte privative donnant accès aux logements n'est pas concernée par le projet.

La CRMS regrette que la volonté de modifier la porte n'ait pas donné lieu à la remise en place d'une porte en bois avec profils anciens, adaptée au style de la maison et aux menuiseries ouvragées de la vitrine.

La Commission insiste pour que soit maintenue la typologie d'une porte de vitrine traditionnelle, avec panneaux en bois et imposte, en harmonie avec l'ensemble de la place du Grand Sablon qui demeure l'un des lieux les plus significatifs de Bruxelles.

Placement d'une tente

A l'occasion de la présente demande, la CRMS constate qu'une nouvelle tente a été placée sur toute la largeur de la façade. Elle estime que tant les dimensions, la couleur que l'inscription publicitaire portent préjudice au caractère remarquable des différentes maisons classées de la place, soit les n^{os} 5, 6, 37, 38-39, 42, 43 et 49. La CRMS ne peut régulariser ces travaux réalisés en infraction. Elle demande la mise en place d'un dispositif plus modeste, où l'enseigne est limitée à une inscription sur la partie verticale, à l'extrémité de la tente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE
Président